Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 029-212902571-20260429-DCM2026_04_04-DE

COMMUNE DE SAINT-PABU. FINISTERE.

DELIBERATION DU 28 AVRIL 2026. N°2026-04-04

Nombre de conseillers municipaux :	
En exercice	19
Présents	14
Votants	19

Le mardi 28 avril 2026 à dix-sept heures, le Conseil municipal de la commune de SAINT-PABU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves ROUDAUT, Maire.

Date de la convocation : le vendredi 24 avril 2026

Etaient présents l'ensemble des conseillers municipaux en exercice, à l'exception de Madame Virginie BEGOC, ayant donné pouvoir à Madame Danielle RICHARD, Monsieur Benoît CAILLART, ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre-Yves ROUDAUT, Madame Lucie BABAULT-HANSEN, ayant donné pouvoir à Madame Lory FAHRNER ; Monsieur Janick PALLIER, ayant donné pouvoir à Monsieur Maxime CADOUR, Madame Virginie COLLIOU, ayant donné pouvoir à Madame Morgane LAOT.

Madame Lory FAHRNER a été désignée en qualité de **secrétaire de séance**.

AFFECTATION DES RESULTATS 2025 – COMMUNE DE SAINT-PABU

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves ROUDAUT, Maire,
Constatant que le Compte Financier Unique 2025 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 270 029,89 euros, décide, par 19 voix pour,

- d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 selon les modalités suivantes :

Section de fonctionnement	
Résultat reporté	0,00 €
Résultat de l'exercice : excédent 2025	270 029,89 €
Situation nette à la clôture de l'exercice 2025	270 029,89 €
Section d'investissement	
Résultat reporté	127 616,54 €
Résultat de l'exercice : excédent 2025	290 061,57 €
Situation nette à la clôture de l'exercice 2025	417 678,11 €
(à reporter ligne 001 en RI BP 2026)	
Restes à réaliser dépenses	- 191 043,40 €
Restes à réaliser recettes	83 600 €
Solde des restes à réaliser RAR 2025 €	- 107 443,40 €
Résultat d'investissement après incorporation des RAR	310 234,71 €
Affectation de résultat de l'exercice	
A l'excédent de fonctionnement capitalisé (1068 en RI)	270 029,89 €
Au résultat de fonctionnement (ligne 002 en RF)	0 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le Maire de SAINT-PABU :

- *certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui est affiché ce jour au siège de la collectivité,*
- *informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat.*

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
SAINT-PABU, le 29 avril 2026
Le Maire,
Pierre-Yves ROUDAUT

MAIRIE DE SAINT PABU
29830 (Finistère)

La secrétaire de séance,
Lory FAHRNER